



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE NOZAY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2010

Le mercredi 14 avril deux mil dix à dix-neuf heures, le conseil de la communauté de communes de la région de Nozay, dûment convoqué le 07 avril 2010, s'est réuni en session ordinaire à la salle De Grandmaison à Nozay, sous la présidence de Mme Jacqueline SEGALEN, Présidente.

**Titulaires présents** : Mme Jacqueline SEGALEN, M. Thierry ROGER, M. Jean-Pierre POSSOZ, Mme Monique JAMIN, Mme Thérèse AVRIL, M. Jean-Pierre LEBRETON, M. Jean-Claude PROVOST, Mme Claire THÉVENIAU, M. Raphaël LEBRETON, Mme Jocelyne POULIN, M. Jean-Luc GREGOIRE, Mme Charlotte GUERLAIS, Mme Annie PHILIPPOT, M. Jean BLANDIN, Mme Marie-Chantal GAUTIER.

**Titulaire excusé** : M. Cyril TSAPLINE (représenté par M. Philippe GAUDIN), M. Yvonnick RIOT (représenté par Mme Marylise FAUVET), M. François FAVRY (représenté par M. Jean-Paul LERAY), M. Jean-Noël THOMAZEAU, M. François MORICE (représenté par M. Pascal DUCHESNE).

**Conseiller porteur d'un pouvoir** : Néant.

**Suppléants présent représentant un titulaire** : M. Philippe GAUDIN (représentant M. Cyril TSAPLINE), Mme Marylise FAUVET (représentant M. Yvonnick RIOT), M. Jean-Paul LERAY (représentant M. François FAVRY), M. Pascal DUCHESNE (représentant M. François MORICE)

**Assistaient également à cette séance les délégués suppléants suivants** : M. Jackie CLAVIER.

**Suppléants excusés** : M. Bernard SANSOUCY, Mme Béatrice FELIATRE.

Mme Marylise FAUVET a été élue secrétaire de séance.

#### I – PV DU CONSEIL DU 17 MARS 2010

Il est approuvé à l'unanimité et consultable à l'accueil de la Maison des Services Intercommunaux.

#### II – URBANISME – ACTION FONCIERE

Afin de sécuriser l'accès à la ZAP du Châtelet à Nozay, le conseil communautaire décide l'acquisition d'une parcelle de 59 m<sup>2</sup> au prix de 7.50 € le m<sup>2</sup> auprès de la SCI les Tilleuls.

#### III – ECONOMIE

##### Vente de l'atelier relais West Modulaire

Le conseil communautaire décide de céder à la SARL WEST MODULAIRES, 21 avenue du Cœur de l'Ouest 44390 PUCEUL, l'immobilier d'entreprise référencé ci-dessous au prix de 876 689 € HT :

- ◆ référence cadastrale : ZV 166
- ◆ surface de la parcelle : 12 528 m<sup>2</sup>
- ◆ Surface du bâtiment cédé : 2 281 m<sup>2</sup>

##### ZAP de Nozay et d'Abbaretz : demande de financement auprès du Conseil Général

Conformément à l'inscription au contrat de territoire départemental pour la période 2009-2011, le conseil sollicite l'aide du conseil général pour les opérations d'acquisition et de viabilisation des deux zones d'activités de proximité :

■ Montant global de l'opération HT : 793 552 € HT

ZAP de Nozay..... 279 110 €

ZAP d'Abbaretz..... 514 442 €

■ Montant des travaux HT (retenu par le CG) : 720 000 €

■ Aide du Conseil Général au titre du CTD : 34% soit 247 932 €

##### ZAC de l'Oseraye : prise en charge des frais de révision des PLU

Pour permettre la réalisation du dossier de Zone d'Aménagement Concerté de l'Oseraye, nécessaire à l'extension de l'actuel parc d'activités de l'Oseraye, les communes de Puceul, La Grigonnais et Nozay ont dû procéder à la modification ou la révision de leurs documents d'urbanisme (POS ou PLU). Le conseil communautaire décide de prendre en charge les frais correspondants de la façon suivante :

communes	montant des frais TTC	décision du 14/04/2010	montant à verser à la commune
NOZAY	3 439 €		
LA GRIGONNAIS	4 846 €		
	<b>8 286 €</b>		

#### IV - ENVIRONNEMENT

Le Conseil fixe le montant de la redevance spéciale ordures ménagères pour les professionnels : à compter du 1/1/2010, elle passe de 26.87 € à 27.68 €. Ce montant s'applique au volume du ou des conteneurs mis à disposition des usagers. Le taux d'augmentation appliqué est le même que celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

#### V – SOLIDARITES

Le conseil communautaire sollicite l'aide du conseil régional pour le financement de la MDE de Nozay :

- Montant global de l'opération HT : 277 600 € HT
- Montant des travaux HT retenu par le CR : 300 000 €
- Aide du Conseil Régional au titre du CTU : 30% soit 83 280 €

#### VI – FINANCES – PROSPECTIVE - CONTRACTUALISATION

##### Budget général 2010

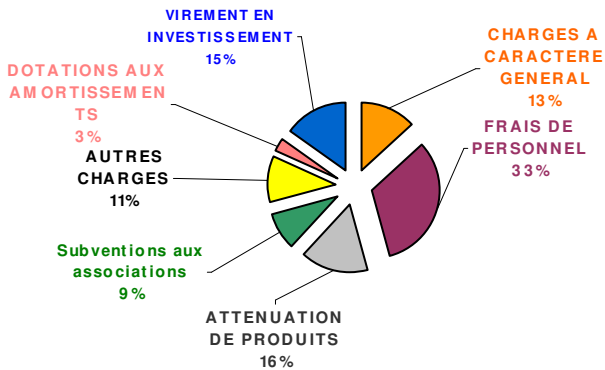
Le budget primitif 2010 a été présenté dans ses grandes lignes le 17 mars 2010 sur la base des éléments fiscaux connus à cette date à savoir une compensation relais égale au montant de TP 2009.

Depuis, les services de l'Etat ont notifié la compensation relais attendue en 2010, qui évolue de façon très significative puisque les bases prévisionnelles intègrent la valeur des travaux de la station de compression de gaz sur Nozay (Société GRT GAZ). Ainsi, une recette supplémentaire de 924 385 € vient abonder le budget en 2010.

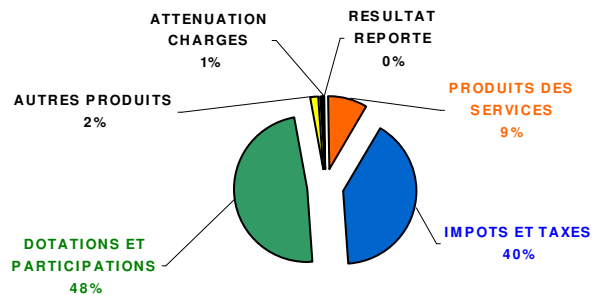
Le budget général s'équilibre donc de la façon suivante :

budget	fonctionnement	investissement
Général	4 580 695.88 €	3 335 126.62 €

##### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



##### RECETTES DE FONCTIONNEMENT



En investissement, les crédits inscrits concernent les grands projets suivants :

- L'achèvement de l'opération MDE dont les règlements sont intervenus en janvier 2010
- L'acquisition du foncier de la future plateforme bois énergie, financée par le FNADT et le CTD
- L'acquisition du foncier et la première phase d'étude du pôle environnement, financés par le CTD et le CTU
- L'acquisition du foncier et l'étude de la maison de santé de proximité, financés par le CTD et le CTU
- L'acquisition du bâtiment de la COLARENA et son aménagement pour l'accueil d'AIRE, MOBIL'ACTIF, ADPC, financés par le CTD et le CTU
- L'acquisition du foncier de la gendarmerie financée par la DDR.

Le budget, dans son détail, peut être consulté à l'accueil de la communauté de communes.

### Dotation de Solidarité Communautaire 2010

Compte tenu de l'attribution de 924 385 € non prévue lors de la décision du 17 février 2010, le conseil communautaire décide de revoir le montant de la DSC 2010 en le passant de 45 000 € à 200 000 € pour l'année 2010. La répartition s'effectue en fonction de la population de chaque commune :

	Population 2001	DSC ANNUELLE DE 2001 A 2005 (BASE)	DSC 2006 (+50%)	DSC 2007 à 2009 (+30%)	Population 2010	DSC 2010 (répartition en fonction de la population 2010)
Abbaretz	1 642	4 255.20 ☐	6 382.80 ☐	5 531.76 ☐	1 816	26 165.26 ☐
La Grigonnais	1 113	3 894.60 ☐	5 841.90 ☐	5 062.98 ☐	1 421	20 474.03 ☐
Nozay	3 210	20 834.88 ☐	31 252.32 ☐	27 085.34 ☐	3 762	54 203.59 ☐
Puceul	643	1 892.40 ☐	2 838.60 ☐	2 460.12 ☐	931	13 414.02 ☐
Saffré	2 788	7 313.88 ☐	10 970.82 ☐	9 508.04 ☐	3 396	48 930.19 ☐
Treffieux	673	1 710.96 ☐	2 566.44 ☐	2 224.25 ☐	734	10 575.61 ☐
Vay	1 259	3 098.04 ☐	4 647.06 ☐	4 027.45 ☐	1 821	26 237.30 ☐
	11 328	42 999.96 ☐	64 499.94 ☐	55 899.95 ☐	13 881	200 000.00 ☐

### Vote du taux-relais 2010

Suite à la suppression de la taxe professionnelle en 2010, une nouvelle contribution la CET est créée : Contribution Economique Territoriale. Comme cela a déjà été expliqué lors du DOB, cette nouvelle taxe est constituée de deux éléments : la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Sur cette dernière, dont 26.5% reviendront à l'EPIC, l'assemblée n'a pas de pouvoir puisque le taux est fixé au niveau national à 1.5 %. En revanche, pour la CFE, le conseil communautaire doit fixer un taux relais en 2010 en se référant au taux de TPU de 2009 (14.40 %) et aux règles de lien avec les taxes ménages. Ainsi, pour la CCRN, le taux de CFE maximum autorisé est de 15.23 %. Les bases prévisionnelles auxquelles s'applique ce taux sont de 2 179 000 €. Le conseil communautaire décide de fixer le taux relais à 14.40 %, égal au taux de TPU 2009.

## **VII – INFORMATIONS DIVERSES**

### Décisions du Bureau et de la Présidente prises par délégation :

Le Conseil prend acte des décisions suivantes :

#### Décision du Bureau

- N° 1-2010 du 09 mars 2010 ..... vente de trois lots à la Boulardière

#### Décisions de la Présidente

- N° 01-2010 du 25 mars 2010 ..... réalisation d'une ligne de trésorerie de 800 000 € au Crédit Mutuel

### Budget général

Imputation	Date	Tiers	Objet	Engagé TTC
2188-413-140	26/03/2010	STE LOISIRS DIFFUSION	Bâche piscine	12 534,08 €
617-413-SP1-1	19/03/2010	GIRUS NANTES	Etude diagnostic énerg piscine	10 973,30 €
<b>TOTAL</b>				<b>23 507,38 €</b>

### Budget ZII

Imputation	Date	Tiers	Objet	Engagé HT
2315-90	18/03/2010	CHARIER TP	Création d'une voie d'accès	4 839,10 €

## Budget ZAP de Nozay

Imputation	Date	Tiers	Objet	Engagé HT
605-90	18/03/2010	SIAP	Travaux desserte eau potable	12 568,60 €

### Marchés en cours

Néant

### Agenda

Prochaine réunion du conseil communautaire :

⇒ Le mercredi 19 mai 2010 à 19H à la salle de Grandmaison à Nozay.

**Prochaines réunions du Bureau : le mardi 20 avril et le mardi 12 mai 2010 à 18H.**

A NOZAY, le 15 avril 2010.

La Présidente,

Jacqueline SEGALEN